



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 8 avril 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 8 avril 2025 à 18h, à la caserne 22 de Saint-Etienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
M. Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
M. Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :
Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h20, sous la présidence de Monsieur Claude Boulanger.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 034-04-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur André Bordeleau, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2025 soit adopté en retirant le point 8 et en ajoutant le point suivant :

- Embauche d'un pompier à la caserne 16 – M. Antoine Benoit.

ORDRE DU JOUR 8 AVRIL 2025

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 mars 2025 ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mars 2025 ;
5. Approbation des comptes du 1^{er} au 31 mars 2025 ;
6. Dépôt du rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle ;
7. Mandat à Bélanger Sauvé ;
8. ~~Utilisation du véhicule 922 par le directeur incendie~~ ;
9. Embauche d'un pompier à la caserne 14 – M. Jérémy Légaré ;
10. Autorisation de signatures – Lettre d'entente avec le syndicat ;
11. Affaires nouvelles ;
12. Période de questions ;
13. Clôture et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 035-04-25
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 11 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Nancy Mignault, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 036-04-25
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2025**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration tenue le 13 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 037-04-25
APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} AU 31 MARS 2025**

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1^{er} au 31 mars 2025.

Le Président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1^{er} au 31 mars 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 45 239,71 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit et est autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 15 624,57\$.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION NUMÉRO : 038-04-25 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2024 ;

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

QUE le rapport soit publié sur le site internet de la RSSIR.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 039-04-25 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de mandater Me Marc Lalonde de la firme Bélanger Sauvé à préparer une entente d'union distincte avec les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin en vertu de l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin d'acquérir les appareils respiratoires suite au don de la Fondation John R. McConnell.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 040-04-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 14 - M. JÉRÉMY LÉGARÉ

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat formé à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Frappier, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Jérémie Légaré à la caserne 14 ;

Qu'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 041-04-25 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Frappier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'autoriser le président, la directrice générale et le directeur incendie à signer la lettre d'entente avec le syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) concernant le maintien du salaire de certains lieutenants qui ont un minimum de 25 ans de service et étaient déjà en poste avant la création de la Régie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 042-04-25 EMBAUCHE D'UN POMPIER À LA CASERNE 16 – M. ANTOINE BENOIT

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de la Régie en fonction des règles et des lois en vigueur, notamment pour répondre au Schéma de couverture de risques de la MRC de Maskinongé, il y a lieu de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service d'incendie de la Régie quant au candidat à retenir ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'embaucher :

- M. Antoine Benoit à la caserne 16 ;

Qu'il sera assujetti d'une probation de 12 mois.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 043-04-25 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Pierre Desaulniers, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de lever la séance à 18h25.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Boulanger
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, CLAUDE BOULANGER, PRESIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Claude Boulanger
Président

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 8 avril 2025.

Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière